



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/12

Reçu en Préfecture le : 24/10/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 22 octobre 2012**  
**D - 2012/560**

***Aujourd'hui 22 octobre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Alexandra SIARRI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Béatrice DESAIGUES

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publis. Bordeaux Bastide - Brazza Nord. Signature du marché. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La prochaine mise en service du pont Bacalan-Bastide et les mutations foncières en cours font du secteur Brazza Nord un territoire à fort enjeu urbain.

Les réflexions menées avec les architectes-urbanistes Djamel Klouche puis l'équipe de KCAP ont permis de définir les principes d'aménagement de ce secteur et les objectifs programmatiques. Ainsi il est prévu de réaliser:

- 4 828 logements collectifs et individuels dont 2 655 logements aidés (en accession et locatifs),
- 167 000 m<sup>2</sup> d'activités (bureaux, commerces et autres activités économiques) permettant d'une part de conserver certains emplois existants et d'autre part d'en créer,
- 2 groupes scolaires et petite enfance, un collège, un gymnase, une médiathèque et des équipements techniques pour répondre aux besoins des futurs habitants de ce secteur mais également plus globalement de la rive droite en plein développement.

Ce secteur actuellement voué exclusivement aux activités économiques va évoluer vers un secteur urbain mixte avec l'approbation de la 6<sup>ème</sup> modification du PLU qui doit intervenir très prochainement. Les principes d'aménagement, validés tant par les élus municipaux que par les élus communautaires, vont être retranscrits dans les documents règlementaires lors de la 7<sup>ème</sup> modification du PLU dont l'approbation devrait se faire mi 2013.

Les grandes entités foncières qui constituent ce territoire sont en pleine mutation et des opérateurs seront en mesure dès 2013 d'engager des projets, ce qui est également le cas de la Ville sur le terrain de la SOFERTI en cours d'acquisition. Il est donc primordial et urgent que le développement de ce morceau de ville soit accompagné pour en assurer la cohérence et la qualité.

Ni la Ville ni la Communauté urbaine ne souhaitent mener une opération publique d'aménagement sur ce secteur dont le foncier est majoritairement privé ; il convient donc que nous nous dotions d'autres moyens pour guider sa mutation. A cet effet, l'appui d'un architecte-urbaniste conseil est apparu nécessaire sachant que le développement se fera dans le cadre d'un urbanisme négocié.

Au regard de l'importance que revêt cette mission, il a été convenu que la Ville de Bordeaux en assurerait la maîtrise d'ouvrage en étroite liaison avec la Communauté urbaine.

C'est pourquoi la Ville a lancé une consultation intitulée «*Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publics* ».

L'équipe titulaire du marché se voit confier plusieurs missions :

- suivi des projets sur les îlots et expertise-conseil,
- suivi et actualisation du plan-guide,
- cohérence et suivi des espaces publics.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier la proposition du groupement Ateliers Y. TOHME (mandataire) / INGEROP / Michel DESVIGNE.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 72 mois à compter de sa notification.

L'estimation globale de la dépense est estimée à 2 000 000 euros TTC.

La Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux co-financeront cette mission.

Le plan prévisionnel de financement est donc le suivant :

<b>Cofinanceurs</b>	<b>%</b>
Communauté Urbaine de Bordeaux	50 %
Ville de Bordeaux	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le marché avec le groupement précité, en application des articles 33 et 57 du code des marchés publics ;
- à solliciter le cofinancement de la Communauté urbaine de Bordeaux ;
- à signer tout document afférant à ce cofinancement ;
- à encaisser ce cofinancement.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824, article 2157.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**